

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 621 DU 30 JUILLET 2012

1801/2012 : 211<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

**BONNE SEMAINE**

## LA CITATION DE LA SEMAINE

« La vie ne se comprend que par un retour en arrière, mais on ne la vit qu'en avant »

**Sören Kierkegaard**





## À LA UNE

### LA BCE POURRA T ELLE SAUVER LA ZONE EURO ?

La détermination affichée jeudi par Mario Monti de "tout faire pour préserver l'euro" a enthousiasmé les marchés. Mais le patron de la BCE ne s'est pas montré très précis sur ce qu'il comptait faire. Nous avons passé son arsenal au banc d'essai. Super Mario est de retour. Il lui aura suffi de deux petites phrases et d'un ton un peu martial - "La BCE est prête à faire tout ce qui est nécessaire pour préserver l'euro. Et croyez moi, ce sera suffisant"-, pour faire rebondir les bourses, réduire les taux d'intérêt à long terme de l'Espagne et renforcer le cours de l'euro. Rien que ça... Il faut dire que tout le monde, investisseurs, économistes et politiques, lui demandait d'intervenir depuis longtemps. En vain... Reste à savoir ce que la Banque centrale européenne va vraiment faire, car son gouverneur n'a rien dit de précis. Pas moins de cinq moyens d'action sont en débat pour résoudre la crise. Pourrait-il y recourir?

### Soutenir la croissance et débloquer les liquidités?

Oui. L'attention se focalise en général sur l'évolution du taux d'intérêt directeur de la BCE, pour savoir si la banque centrale veut plutôt favoriser le crédit et l'activité dans la zone euro ou combattre l'inflation. Il s'agit du taux minimum auquel les banques se refinancent auprès d'elle. Or le 5 juillet, elle a abaissé ce taux à un niveau historiquement bas de 0,75%. Elle pourrait encore aller plus loin sauf qu'elle fait face à un curieux problème: les banques ne manquent pas d'argent à bon marché - la BCE a mis quelque 1000 milliards d'euros dans le circuit - mais elles préfèrent le stocker de façon massive sur des comptes de la Banque centrale plutôt que de les utiliser. C'est pourquoi cette dernière a également décidé le 5 juillet

d'abaisser son taux de facilité de dépôt au jour le jour à 0%. On pourrait alors entrer dans un cercle vertueux, réinstaurer un climat de confiance et faciliter le financement des états en difficulté, principalement l'Espagne et l'Italie. Sauf que l'efficacité n'est, là encore, pas prouvée. Car les banques ont déjà trouvé un autre endroit à la BCE où stocker leurs surplus: à savoir les comptes courants normalement destinés à accueillir leurs réserves obligatoires.

## **Accorder une licence bancaire au MES?**

A priori, non. Pour l'instant, toute tentative de renforcer les moyens du Mécanisme Européen de Stabilité au delà des 80 milliards d'euros de capital qui permettraient de prêter jusqu'à 500 milliards aux pays en difficulté se heurterait à un "non" allemand. Or les difficultés de l'Espagne et de l'Italie pourrait rapidement rendre ces montants insuffisants. La solution, préconisée par des pays comme la France? Lui accorder une licence bancaire, et donc lui permettre de se refinancer directement auprès de la BCE. Le MES pourrait ainsi démultiplier sa puissance et calmer un peu les tensions. Certains, au sein même de la BCE, n'y seraient pas opposés, à l'instar du gouverneur de la banque centrale autrichienne, Ewald Nowotny. Mais l'Allemagne freine des quatre fers. Déjà parce que demander à la BCE de financer potentiellement à la demande les états en difficulté supposerait un accroissement de son capital, car des créances douteuses s'accumuleraient dans les comptes de l'institution. Et qui payerait? Les états, et particulièrement les plus riches. De plus, une telle décision serait la porte ouverte au laisser-aller budgétaire : sachant qu'un organisme pourrait acheter des titres et, le cas échéant, les sauver, les états seraient moins orthodoxes dans leur gestion. Faire fonctionner la planche à billet pour financer les déficits risque évidemment d'alimenter l'inflation. Et, là, c'est la BCE qui dit non.

## **Acheter la dette souveraine?**

Oui. Mario Draghi semble avoir rouvert la porte à des rachats de dette souveraine. Il a en effet déclaré que "si les primes de risque sur la dette souveraine handicapent la transmission de la politique monétaire, elles entrent dans le cadre de notre mandat". Après s'être longtemps opposée à introduire une telle mesure "non conventionnelle" dans son arsenal, la BCE a fini par mettre en place en 2010 un programme d'achat de dette souveraine (Securities Markets Programme, SMP) qui l'aura vu acheter sur le marché secondaire quelque 213 milliards d'euros d'obligations irlandaises, portugaises et grecques. Des rachats qui ont permis de soutenir leurs prix et donc de peser sur les taux (les deux évoluant en sens inverse). Cela n'a pas empêché la BCE de mettre ce programme en

sommeil en janvier dernier car elle comptait sur les banques, à qui elle a fourni beaucoup de liquidités, pour prendre le relais. Mais cet espoir a été déçu. Or avec la flambée des taux de l'Espagne et de l'Italie, ces deux pays plaident depuis plusieurs semaines pour bénéficier à leur tour de ce programme.

## **Devenir prêteur en dernier ressort?**

Non. Cette solution avait été ardemment demandée au plus fort de la crise à la fin de l'année dernière. Il s'agirait de systématiser les rachats de dette publique, à l'instar de la réserve fédérale américaine ou de la Banque d'Angleterre. En théorie, il lui suffirait, pour casser la spéculation, d'annoncer qu'elle est prête à acheter sans limite la dette des états membres sur le marché secondaire. En se posant ainsi en garant des obligations publiques, elle rassurerait les investisseurs qui ne seraient plus tentés de s'en débarrasser à tout prix, à la moindre difficulté. Mais on se heurterait à la puissance 10 aux réticences suscitées par le SMP. Car la plupart des états du Nord, emmenés par l'Allemagne, estiment là encore qu'un soutien en ultime recours ne pousse les états à mettre entre parenthèse la discipline budgétaire. De plus, une telle évolution nécessiterait une modification des statuts de la BCE et des traités de l'UE, qui ne permettent pas ce type d'intervention directe.

## **Superviser les banques européennes?**

Oui mais... La décision de mettre en place une supervision bancaire d'ici la fin 2012 était une des annonces majeures du sommet européen des 28 et 29 juin. Le problème, c'est que ce chantier n'a pas été officiellement précisé depuis, ce qui a déçu les marchés. Cette supervision obligerait les banques européennes à faire des "reportings" à la BCE, ce qui permettrait de diminuer les risques de crise. Surtout, la supervision bancaire est la première étape menant à l'union bancaire, synonyme de règles communes essentielles pour rétablir la confiance. Le FMI en fait d'ailleurs sa "première priorité" pour pérenniser la zone euro. Elle s'accompagnerait d'un mécanisme commun de garantie des dépôts et d'une autorité chargée de gérer les défaillances bancaires, deux fonds qui devraient être financés non seulement par le secteur mais aussi avoir "recours à des ressources fournies par les gouvernements et la BCE", estime le FMI. D'où là encore des réticences. Pour l'Allemagne et pour la BCE, en effet, il faut d'abord mettre en place les conditions d'une véritable intégration budgétaire.

**LA RÉDACTION**



# AFFAIRES NATIONALES

## POLITIQUE

### LES VIOLATIONS PAR LA FRANCE DU DROIT INTERNATIONAL

#### **La violation par la France du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes .**

La majorité anticolonialiste des Nations Unies a forgé les instruments légitimant l'émancipation des peuples coloniaux. Elle a précisé le principe du droit des peuples « à disposer d'eux-mêmes » dans la Résolution 1514, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'ONU le 14 décembre 1960, et plus exactement dans son article 2, ainsi rédigé : « Tous les peuples ont le droit de libre détermination. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et poursuivent librement leur développement économique, social et culturel. » Dans cette conception, seul est nécessaire l'accord des populations intéressées à l'exclusion de toute autre instance et notamment à l'exclusion du parlement du pays colonisateur. Depuis l'adoption de la Résolution 1514, le principe du « droit des peuples » a été rappelé par la Cour internationale de Justice, notamment dans un avis du 21 juin 1971 à propos de la Namibie : « L'évolution ultérieure du droit international à l'égard des territoires non autonomes, tel qu'il est consacré par la Charte des Nations Unies, a fait de l'autodétermination un principe applicable à tous ces territoires... Du fait de cette évolution, il n'y a guère de doute que « la mission sacrée de civilisation » avait pour objectif ultime l'autodétermination et l'indépendance des peuples en cause. » Dans la mesure où une disposition constitutionnelle destinée à faciliter l'accession d'un territoire français à la pleine souveraineté a été utilisée pour permettre à Mayotte de rester française, on peut éprouver un malaise à la lecture de la décision du 30 décembre 1975. Le malaise est d'autant plus grand que l'interprétation donnée de l'article 53 de la Loi fondamentale de la Ve République par le Conseil constitutionnel méconnaît également le principe de l'intangibilité des frontières coloniales.

## **La violation par la France du principe de l'intangibilité des frontières coloniales**

Ce principe a permis dès 1810 l'émancipation des colonies espagnoles d'Amérique latine dans le respect des limites administratives tracées par le royaume d'Espagne. Son application emportait transformation des limites administratives établies par l'Espagne en frontières internationales au profit des nouveaux États indépendants hispano-américains. Par la suite, le principe de l'intangibilité des frontières coloniales est devenu une règle coutumière internationale universelle, désormais codifiée en ces termes par l'article 6 de la Résolution 1514 : « Toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies ». Depuis, la jurisprudence internationale reconnaît pleinement ce principe. Dans l'arrêt rendu le 11 septembre 1992 dans l'affaire du « différend frontalier, terrestre, insulaire et maritime » opposant le Salvador au Honduras, la Cour de La Haye se prononce en ce sens : « Le principe de l'intangibilité des frontières coloniales est un principe rétroactif qui transforme en frontières internationales des limites administratives conçues à l'origine à de tout autres fins ». La balkanisation des Comores en 1975 surprend dès lors que la France a toujours respecté l'unité de l'archipel jusqu'au scrutin du 22 décembre 1974. Certes, Mayotte est française depuis le traité de cession du 25 avril 1841, soit près d'un demi-siècle avant les autres Comores. Mais par la suite, cette unité est établie par la France et confirmée par plusieurs décrets. Lors du référendum national constituant du 28 septembre 1958, les Comores expriment leur volonté de rester françaises, puis confirment le 11 décembre suivant le statut de TOM dont l'unité est réaffirmée par la France jusqu'à la veille de son accession à l'indépendance. Le secrétaire d'État aux DOM-TOM déclare ainsi le 26 août 1974 que le choix de la France s'est porté sur une « consultation globale » aux Comores pour trois raisons : « La première, juridique, car aux termes du droit international, un territoire conserve les frontières qu'il avait en tant que colonie. En deuxième lieu, on ne peut concevoir une pluralité de statuts pour les différentes îles de l'archipel. Enfin, il n'est pas dans la vocation de la France de dresser les Comoriens les uns contre les autres. » Olivier Stirn pouvait ainsi conclure : « La France se refuse à diviser les Comores qui ont le même peuplement, la même religion islamique, les mêmes intérêts économiques. »

## AUTRES COLONIES FRANÇAISES

### LE DÉCLIN INÉLUCTABLE DU CENTRE DE L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS

Le déclin de l'industrie automobile française est révélateur d'un grand nombre des problèmes avec lesquels se débat aujourd'hui la France. Après la guerre, les Français ont signé, avec la 2 CV et la DS, deux véhicules à la fois originaux, novateurs et viables sur le plan commercial. De son côté, Renault a développé la 4L et, dans les années 1960 et 1970, Peugeot a fait dessiner par Pininfarina des coupés et des cabriolets qui furent parmi les plus affriolants de l'époque. Rien n'était alors plus chic aux yeux de la classe moyenne supérieure qu'un 404 cabriolet ou qu'un coupé 504. Plus flamboyante encore, la Citroën SM, équipée d'un moteur Maserati, mais qui n'a hélas été produite que pendant cinq ans. Des problèmes de mise au point et de qualité des motorisations, ainsi qu'un prix trop élevé, l'ont empêché de rencontrer le succès. Idem avec la CX : malgré des lignes séduisantes, elle n'était techniquement plus en phase avec son temps – et déjà très loin des standards allemands.

Que PSA doive aujourd'hui supprimer 8 000 postes est révélateur de la crise identitaire traversée par l'industrie automobile française. Auparavant, les voitures françaises, qu'on les aimât ou non, étaient instantanément reconnaissables, comme la Parisienne BCBG l'est encore aujourd'hui. Elles étaient les symboles ambulants d'une nation élégante, fière et obstinée, qui était persuadée, non sans une certaine arrogance, que Paris était le nombril du monde et que l'art de vivre à la française était l'acmé de la civilisation. Comme dans l'autre grande puissance coloniale, l'Angleterre, on regardait volontiers dans le rétroviseur pour se repaître de l'éclat des jours passés.

Les nouveaux états d'âme des Français, qui ne datent pas de l'arrivée de Nicolas Sarkozy et de ses chaussures à talonnettes, découlent de la multiplication des entorses aux symboles. Chanel est aux mains d'un Hambourgeois [Karl Lagerfeld], Dior d'un Belge [Raf Simons]. L'âge d'or du cinéma français semble tout aussi révolu que la suprématie de la littérature et de la philosophie françaises en Europe. Avec la disparition de grands penseurs comme Michel Foucault, Roland Barthes ou Jacques Derrida, les Français ont déserté les centres de gravité intellectuels, désormais occupés par des Slovénes, des Allemands et des Américains. Dans les arts plastiques, les Français, jadis icônes de modernité, sont aujourd'hui relégués au second plan. Et, pendant ce temps, les problèmes du pays sont devenus de plus en plus criants.

Peu de pays de l'Europe en crise ont autant passé sous silence leurs problèmes économiques que la France. Le pays est "dans le déni", titrait récemment The Economist. L'ancien ministre américain des Affaires étrangères, Dean Acheson, a déclaré jadis à propos d'une Angleterre en plein doute existentiel : "La Grande-Bretagne a perdu un empire et n'a pas encore trouvé de rôle." Grâce à Maggie Thatcher, elle s'est trouvé celui de "banquier de la planète". L'Angleterre des années 1970 était bien plus mal en point que ne l'est aujourd'hui la France – et même l'Allemagne, ancien "enfant malade de l'Europe", est la preuve que des années de doute et d'autocritique peuvent changer un perdant en gagnant. Mais il faut pour cela que les Français ouvrent le débat. En diffusant le spot Citroën, par exemple.

## **LU DANS LA PRESSE OCCIDENTALE**

### **COMMUNIQUÉ DU GRITAC (Groupe de Réflexion pour l'Intégrité Territoriale de l'Archipel des Comores) : LES COMORES D'IKILILOU : INDIGNITÉ, HUMILIATION ET DÉSHONNEUR**

Il ne suffit pas de chanter à la TV « Beramu yatru yo ndzima, Komori yatru masiwa mane » (Pour nous, il n'existe qu'un seul drapeau, pour des Comores formées de quatre îles), ou à l'instar des autorités comoriennes actuelles, de gesticuler inconsidérément, en débitant partout, des propos dont la vacuité n'a d'égal que le déficit de volonté politique, pour se croire dédouanées des crises majeures qui assaillent notre pays. Au nombre de celles-ci, la violation de la souveraineté de notre pays, par une puissance à laquelle ces mêmes autorités comoriennes, n'ont de cesse que de faire allégeance, non sans leur tresser des lauriers.

Vis à vis de la France, il est de notoriété publique, que le pouvoir Ikililou s'échine à présenter un profil bas, digne du vassal face à son suzerain. C'est là un comportement, qui viole éhontément, le serment prêté par le chef de l'Etat sur le saint coran, s'agissant du strict respect de l'esprit et de la lettre de la Constitution, en feignant d'ignorer au passage, que la résolution de l'ONU N° 31/4 du 21/10/1975, « condamne énergiquement la présence française à Mayotte, qui constitue une violation de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la république indépendante des Comores ». Le tout, en adéquation avec la Constitution comorienne, qui fait du président comorien, dans son article 12 :

1. « Le symbole de l'unité nationale » et non le bradeur en chef, de la souveraineté et de l'intégrité des COMORES, qui de connivence en révérence, attise à dessein, le séparatisme maorais. Et ce, en foulant aux pieds les fonctions régaliennes de l'Etat. Sa persistance à s'interdire,



toutes démarches consistant à demander des comptes à la France, pour les préjudices multiformes, occasionné par l'occupation illégale de l'île comorienne de Mayotte, montre bien, selon les termes de Baudelaire, « la perversité naturelle qui fait que l'homme est sans cesse et à la fois homicide et suicide, assassin et bourgeois ».

2. « Le garant de l'intégrité des frontières, telles qu'internationalement reconnues, ainsi que la souveraineté de l'union » et non l'observateur atone, pleutre et crédule, qu'il nous a été donné de voir, lors des différentes rencontres avec les autorités françaises et encore moins, l'acteur d'une politique bienveillante à leur endroit, au dépens des intérêts supérieurs de la nation comorienne. « Ils étaient d'aussi intrépides thuriféraires que quiconque, leur manière de louer a même quelque chose d'effrontément naïf ». écrit Théophile Gautier.

Il est pourtant du devoir de « l'arbitre et [...] modérateur du fonctionnement régulier des institutions », consacré par la Constitution, d'user des arguments, on ne peut plus persuasifs, à sa disposition (le soutien des instances et de la communauté internationales, judicieusement mobilisées par le précédent chef de la diplomatie comorienne, Fahami Said Ibrahim ; les résolutions des instances internationales qui toutes, condamnent l'occupation illégale de l'île comorienne de Mayotte ; les nombreuses failles de la puissance occupante, dont celle de ne savoir quoi faire des prétendus « clandestins » comoriens,, pour peu qu'on veuille bien se référer à notre Constitution, en refusant notamment le déplacement de nos compatriotes à l'intérieur d'un même territoire, qualifié de « crime contre l'humanité » par l'article 7 du Statut de Rome de la CPI [Cour Pénal International], etc.), pour faire respecter la souveraineté, l'intégrité et l'unité des Comores. Toutes, constitutives de la stabilité indispensable à tout développement. Il est à tout le moins regrettable, que pendant que la France remue ciel et terre, ces derniers temps, pour réussir sans coup férir, la rupésisation de l'île comorienne de Mayotte, les autorités comoriennes ne trouvent rien de mieux à faire, que de se livrer à une campagne assidue de diversion, en recourant à des trésors d'imaginations, afin de détourner l'attention de leurs mandants (telle la curieuse concordance des agendas des deux pays, qui font coïncider les dates de la rupésisation, avec le déroulement aux Comores, des jeux des jeunes de l'Océan indien, avec, suprême humiliation pour les Comores, la participation incongrue de Mayotte etc.).

Mis à part quelques timides déclarations sibyllines, jamais suivies de faits, à l'instar de celles du président Ikililou à la mi-juillet, au sommet de l'Union Africaine, rien n'est venu perturber la marche inéluctable et sans anicroche, des autorités françaises vers la rupésisation de l'île comorienne de Mayotte. C'est la suite logique d'une collusion avérée, entre les

autorités françaises et comoriennes, mais non moins contre nature. Collusion matinée d'intrigues et de compromissions inavouables, mais qui, de toute façon, est attentatoire à la souveraineté et à l'intégrité des Comores, frappée :

- d'un black out criminel et intolérable, sur l'entrave à la circulation faite aux personnes et aux biens, dans le sens îles libérées vers Mayotte, à un moment où le bras de mer qui les sépare, tient lieu de sépulture pour le millier de sans-voix «indésirables ». A l'instar des malheureux, morts pour avoir voulu contourner et passer outre, le tristement célèbre « Visa Balladur ».

- d'un black out lâche et veule, des autorités comoriennes, sur toutes formes de prétentions ou revendications suivies, en rapport avec l'appartenance de l'île comorienne de Mayotte à l'ensemble comorien. Jamais pouvoir politique, s'agissant des Comores, n'est allé aussi loin dans la flagornerie, pour s'attirer à moindre frais, les faveurs et la bienveillance des autorités françaises. Et ce, au prix de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité et de la défense de la nation, sacrifiées sur l'autel d'une hypothétique coopération..

- d'un black out sur les marchandages, micmacs et autres intrigues nouées autour des douteux conciliabules franco-comoriens (Instrumentalisation par les autorités françaises des jeux des îles de l'Océan Indien pour que Mayotte « française » ait droit de cité partout ; rupésisation de Mayotte contre coopération ; chantages, pressions diverses et prise en otage d'un pays intentionnellement maintenu sous perfusion économique...).

Rarement ancienne colonies française, aura été sujette à d'autant d'acharnement, de harcèlement et de pressions de toutes sortes, de la part de son ancienne puissance administrante. Non contentes d'occuper illégalement, une partie du territoire comorien (Mayotte), les autorités françaises n'ont eu de cesse, depuis la proclamation unilatérale de l'indépendance des Comores (le 6 juillet 1975), que de torpiller toute tentative de rapprochement entre les îles de l'archipel. N'en déplaise aux promoteurs zélés des jeux de la CJSOI (Commission de la Jeunesse et des Sports de l'Océan Indien). Il est vrai par ailleurs, que les autorités françaises sont confortées dans leur politique du fait accompli par la crédulité chronique, des hommes liges de la politique française, au sommet de l'Etat comorien. Des hommes qui ont plus brillé par leur assujettissement à la politique française aux Comores, que par leur patriotisme. Rien donc d'étonnant, s'ils en sont réduit aujourd'hui, à ne considérer leur pays, qu'amputé de sa quatrième île (Mayotte). Préoccupés qu'ils sont, à déployer des trésors d'imaginations, pour s'attirer plutôt, l'estime et les faveurs de la France, puissance "tutrice" aussi bien de ce qui

reste de l'Etat comorien, que de l'île comorienne de Mayotte, qu'elle occupe illégalement, en violation des résolutions des instances internationales..

Sans cesse ridiculisées et humiliées, les autorités comoriennes en viennent aujourd'hui à remettre définitivement le sort et le destin de leur pays entre les mains de la force occupante de l'île comorienne de Mayotte, jusqu'à :

- tolérer les provocations condescendantes et humiliantes venant de l'ancienne puissance coloniale, dont la dernière, concerne l'envoi à Moroni, par le Commandement des Forces Françaises stationnées dans la zone sud de l'Océan Indien (FAZSOI), d'un « transall » de l'armée française, en provenance de l'île occupée, avec à son bord du matériel usagé, offert en offrande, à la société des eaux et électricité de la partie indépendante des Comores. Et ce, comble de la provocation, le 6 juillet 2012, jour de la Fête nationale, commémorant la proclamation unilatérale de l'indépendance.

- non seulement admettre la participation pleine et entière de Mayotte, en tant qu'entité distincte et à part des Comores, aux jeux de la CJSOI, mais aussi, jusqu'à accepter en tant que pays hôte, d'organiser et d'accueillir ces jeux, en ne recevant que Maurice, Madagascar, la Réunion, les Seychelles, les Comores et curieusement Mayotte. Alors qu'en admettant la participation de la Grande-Comore, Mohéli, Anjouan et Mayotte à la place de Comores, l'hypothèque politique aurait été levée, en laissant la place à des jeux des jeunes de toutes les îles de l'Océan indien, comme le suggère l'intitulé et l'esprit. A moins que ce choix ne fût délibéré, en vue d'instrumentaliser ces jeux, pour le compte de la rupésisation de Mayotte, avec l'incontournable complicité agissante et indéfectible, du gouvernement Ikililou. « Vous avez préféré le déshonneur à la guerre. Vous aurez le déshonneur et la guerre ». Winston Churchill à l'adresse des collaborateurs pétainistes français, lors de la Seconde guerre mondiale

- se rendre au sommet de l'Union Africaine en pleine rupésisation de Mayotte, à seule fin de calmer la curiosité de ses pairs, en banalisant la forfaiture. Pendant qu'au même moment, le reste du gouvernement d'astreinte aux Comores et tout ce que les Comores comptent de thuriféraires, se bousculent au portillon de l'Ambassade de France, pour fayoter, le 14 juillet, à l'occasion de la sacro-sainte fête nationale française, très courue à Moroni (cf le discours de Hamada en cliquant en cliquant ici)

(Eclairage wongo : Pendant ce temps-là plusieurs familles comoriennes pleuraient leurs morts tombés au large de Mayotte en voulant contourner le mur de la honte érigé par la puissance coloniale)

- être persuadée (à tort), en organisant ces jeux, d'œuvrer pour la

solidarité, l'entente et le vivre ensemble entre jeunes des îles de l'Océan indien, y compris ceux de Mayotte « la française ». Entreprise qui s'est vite révélée vaine, en dépit du concert d'autosatisfactions des flagorneurs de tous poils, adeptes de la bonne vieille méthode du professeur Coué. Surtout, si on en juge, par le climat tendu et revancharde, qui a plané sur les rencontres pour le moins incongrues, entre les Comores et Mayotte. Rencontres émaillées parfois de sifflets, quolibets et autres railleries à l'adresse de nos compatriotes maorais, notamment à Anjouan, lors du match de basket. Sans oublier en la circonstance, le déploiement de banderoles, relatant l'appartenance de Mayotte à l'ensemble comorien, au grand dam des autorités comoriennes.

Les mots ont un sens et les actes encore plus. Entre les discours creux et soporifiques, sans aucune consistance des autorités comoriennes actuelles et les actes concrets posés par l'administration française, dont la départementalisation suivie de la récente rupésisation de l'île comorienne de Mayotte, l'incompétence patente dans cette affaire, voire même, la complicité agissante du pouvoir Ikililou, sautent aux yeux.

Non ! Nous n'avons pas le droit d'aller dans les écoles, faire de la désinformation, en parlant de « fête de l'indépendance », mais de « commémoration de l'indépendance ». La fête est pour plus tard. Lorsque notre souveraineté sera totale, avec Mayotte au bercail. A ce propos, arrêtons de toujours mettre tout, sur le dos de la France et commençons par balayer devant notre porte... De la même façon arrêtons de justifier en permanence, la faillite du pouvoir Ikililou par l'incivilité ou un quelconque manque de coopération de la population.

(Eclairage wongo : Dans une interview accordée au journal gouvernemental Al-watwan N° 1641 du mardi 19 octobre 2010, Dr Ikililou Dhoinine en pleine campagne électorale, déclare concernant la question de Mayotte : « Ce n'est pas être anti-français, comme certains veulent le faire croire, que d'œuvrer pour le retour légitime de notre île. Si mes compatriotes m'accordent leur confiance, je prendrais dans les semaines qui vont suivre mon investiture des initiatives concrètes à ce sujet. Enfin je souscris entièrement au discours que le président (ex-président Sambi : Ndlr) de la République vient de prononcer à New York lors de la dernière session de l'assemblée générale des Nations Unies. » )

Et le « demande-toi ce que tu peux faire pour ton pays », du président Kennedy, devenu un lieu commun pour nos moralistes de service, n'a aucun sens ici. Et ce, pour la bonne raison que nous en sommes encore aux Comores, à nous complaire dans la récurrente politique d'assistanat et de mendicité, bien loin de la quête vaine, de la fameuse « bonne gouvernance ». Et c'est bien au pouvoir en place (exécutif, législatif, judiciaire...), en pleine possession des moyens à sa disposition et de surcroît, grassement payé par les contribuables (et non le contraire), de

veiller à notre bien être, à notre sécurité et surtout de chercher et trouver des solutions à nos problèmes. Parlons plutôt de ce qui relève de la compétence de ce pouvoir aphone : la corruption généralisée, les abus de pouvoirs à tous les échelons de l'administration, les conflits d'intérêts, les détournements des deniers publics, le déficit de volonté politique dans beaucoup de secteurs et par-dessus tout, la haute trahison du pouvoir dans le contentieux franco-comorien sur Mayotte. La vitalité et la viabilité d'un pays ou d'un état se mesurent à l'aune de son indépendance, de son intégrité et de sa souveraineté qui, en aucun cas, ne peuvent être ni cessibles, ni négociables. Aux Comores, nous en sommes encore loin. Et il en sera toujours ainsi, aussi longtemps que les autorités comoriennes continueront à faire allégeance aux caciques de la « Françafrique ». De la même façon, rien ne changera, tant que les autorités comoriennes, refuseront de se conformer à l'esprit et à la lettre de la Constitution comorienne, qui stipule dans son article 7, du titre II : « Aucune autorité ne pourra adopter des mesures, qui directement ou indirectement, entraveraient la liberté de circulation et d'établissement des personnes, ainsi que la liberté de circulation des biens sur tout le territoire de l'Union ». L'Union des Comores étant, selon l'article 1, du titre I, « une République composée des îles autonomes de Mwali (Mohéli), Maore (Mayotte), Ndzuwani (Anjouan), Ngazidja (Grande Comore) ».

Dans ce climat pessimiste, délétère et malsain où règne en maître le jésuitisme, transparait pourtant une lueur d'espoir, s'agissant du contentieux franco-comorien sur Mayotte. Et ce, sous forme de mise en cause du « Visa Balladur », pour la première fois par la partie française, depuis son instauration, en 1995 (cf. Travaux de la Commission sénatoriale à Mayotte ). En effet, en publiant le 18 juillet dernier, un rapport, faisant état de l'échec de la lutte contre l'immigration à Mayotte, trois membres d'une Commission sénatoriale française, prennent tout le monde de court. A commencer par leurs alliés objectifs, les autorités comoriennes dont la léthargie légendaire, voire même, la bienveillance agissante à l'égard de l'administration française à Mayotte, n'est plus à démontrer. Sans trop crier victoire et en attendant de juger sur pièce, le GRITAC , espère un allègement de la crispation sécuritaire, subie à Mayotte, par les Comoriens des autres îles. Mais par-dessus tout, le GRITAC reste persuadé que ce rapport consacre aussi et surtout, l'échec du huis clos franco-comorien sur l'affaire de Mayotte. Le GRITAC reste persuadé qu'après plus de trois décennies de huis clos stériles, les Comores seraient bien inspirées d'en sortir et de soumettre le contentieux franco-comorien, à l'arbitrage international (ONU, Union Africaine, Ligue arabe etc.). En attendant, hommage doit être rendu aux associations de la société civile toujours sur la brèche, aussi bien aux Comores indépendantes(Comité Maore, Washko...), qu'à Mayotte occupée (Les Indignés de Mayotte, la CIMADE, le GRDC, MOM etc.). Sans oublier celles de France (SURVIE, Les Indigènes de

la République, Sortir du colonialisme, SOS Démocratie, CAAC, GAC, ACDH, CCMM, CMUC, AFAC, WATWANIYA, CDUITC etc.). Un hommage non moins méritoire, revient au Parti communiste français pour son soutien agissant et indéfectible à la lutte contre l'occupation illégale par la France, de l'île comorienne de Mayotte. Nous citerons également « les sages » de la Classe politique des Comores, composés de personnalités politiques éminents comme M.M Said Hassane Said Hachim, Ali Mroudjaé, Abdallah Halifa, Abdourazak Abdoulhamid, Mouhtar Ahmed Charif et Ali Mlahaili, dont les efforts incessants, déployés ces derniers temps pour rallumer et entretenir la flamme patriotique, éteinte depuis les actes méritoires posés par les députés de la précédente législature, leur confèrent le titre de « gardiens on ne peut plus légitimes, des institutions comoriennes ».

Ce 24 / 07 / 2012 ; Pour le GRITAC : Said Hassane Jaffar

## **ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, TECHNOLOGIE**

### **CE N'EST PAS EN RESTANT UN SUPERMARCHÉ QUE NOTRE PAYS VA PRODUIRE DE LA RICHESSE**

**JEAN PAUL ELUTHER , PRESIDENT DE LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE** a devant des acteurs économiques a déclaré que « nous avons une économie de commerçants et surtout d'importation car, nous n'avons pas la possibilité de produire des richesses. Nous importons grâce à l'encadrement logistique français qui en tire une justification pour nous imposer sa tutelle , et cet argent ne fait que transiter dans le pays. C'est une véritable hémorragie qu'il importera de freiner un jour ou l'autre ».

### **AIDE AUX HOPITAUX**

Le gouvernement veut aider les hôpitaux à faire face à leur endettement. Il envisage ainsi envisage de mobiliser vers eux une partie des 10 milliards d'euros non affectés du grand emprunt . Alors que l'agence de notation Moody's a abaissé le 21 juillet la note des Centres Hospitaliers Régionaux Universitaires (CHRU) en raison de la situation financière de certains établissements, ces fonds pourraient être alloués à "des projets de modernisation informatique ou d'innovation thérapeutique", précise le journal économique. Sur les 35 milliards d'euros levés pour le grand emprunt en 2010, environ 10 milliards d'euros restent à attribuer, selon Les Echos. En mars dernier, le Commissariat général à l'investissement, qui gère le grand emprunt, avait annoncé plusieurs projets dans le secteur de la santé, dans l'ultime série de projets avant l'élection présidentielle, indiquant notamment avoir retenu deux pôles hospitalo-universitaires de cancérologie dotés chacun de 10 millions d'euros. L'aide, dont on ne connaît pas encore le montant exact, permettra aux hôpitaux publics de

respirer un peu, alors que leur endettement a triplé en dix ans, dépassant les 24 milliards d'euros. Certains de ces établissements, "commencent même à avoir des fins de mois difficiles". Enfin, le gouvernement a prévu un autre coup de pouce : les versements mensuels de la sécurité sociale aux hôpitaux seront avancés de cinq jours. Ils ne s'effectueront plus de 25 mais le 20 de chaque mois.

## **EUROPLASMA TRANSFORME LES DÉCHETS INDUSTRIELS EN ÉLECTRICITÉ**

La première centrale de production par valorisation de déchets et de biomasse forestière vient d'être inaugurée par Europlasma. Cette unité unique au monde va permettre d'éclairer 50 000 personnes en recyclant 50 000 tonnes de déchets par an. « D'ici l'automne 2013, 50 000 habitants des Landes, un sur sept, seront alimentés en électricité grâce à notre usine, qui va valoriser 50 000 tonnes de déchets et de biomasse forestière », annonce fièrement Didier Pineau, PDG d'Europlasma. Créé en 1992, ce groupe, coté au second marché depuis 2009, regroupe quatre sociétés dans l'environnement et emploie 280 personnes. Il vient d'inaugurer à Morcenx, dans les Landes, une usine, CHO-Power, de 18 000 m<sup>2</sup>, qui devrait révolutionner le monde du recyclage. Son procédé est unique et breveté. Il s'agit de gazéifier les déchets industriels banals (tout sauf les produits dangereux) et le bois, puis de « cracker » les goudrons qui en sont issus. Le tout avec une torche à plasma. Chauffés à haute température (3 000 degrés) dans une atmosphère sans oxygène, les déchets ne sont pas brûlés et le combustible obtenu permet de produire de l'électricité, revendu à EDF, une fois passé dans les moteurs à gaz. Une technologie moins chère pour traiter les déchets industriels et mieux les recycler. L'exploitation commerciale de cette usine à mi-puissance débutera à l'automne. Elle devrait atteindre une production de 12 mégawatts d'ici un an et employer 25 personnes. L'ensemble comprend l'unité CHO-fuel (déchets et plaquettes forestières) déjà en fonctionnement, l'unité de production d'électricité et le système de valorisation de la chaleur (un séchoir multi usages de 5 000 m<sup>2</sup>). Si les rendements attendus se concrétisent, cette technologie est appelée à se développer rapidement dans le monde entier. Pour des raisons écologiques, mais aussi économiques. « Aujourd'hui, seuls 20 % des déchets industriels banals sont revalorisés dans les incinérateurs traditionnels. Ici, nous aurons un rendement de 40 % », met en avant Didier Pineau, ingénieur de formation. Autre argument de taille, actuellement, transformer une tonne de déchet avec le plasma coûte 60 euros, contre 70-75 euros dans une décharge classique. Une différence qui s'explique par la taxe générale sur les activités polluantes, non applicable au recyclage par cette technique, plus respectueuse de l'environnement. Enfin, la ressource nécessaire à la production d'électricité est infiniment renouvelable.

**PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**



# AFFAIRES INTERNATIONALES

## SOCIÉTÉ MONDIALE

### LE PRÉSIDENT DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU RECOMMANDE L' APPLICATION DU DOCUMENT FINAL DE RIO + 20

Le Président de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, a appelé vendredi les États Membres à mettre en œuvre le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable « Rio+20 », qui s'est tenue le mois dernier au Brésil. « Nous avons défini l'avenir que nous voulons », a déclaré M. Al-Nasser, en faisant référence au titre de ce document final, suite à son adoption par l'Assemblée générale. « Rio 1992 et Johannesburg 2002 ont permis de placer le développement durable au centre de l'attention, mais Rio+20 a permis une nouvelle vision; nous avons défini l'avenir que nous voulons », a-t-il déclaré, en présentant le texte, qui a été adopté par l'Assemblée. Dans ce Document, long de 283 chapitres articulés autour des deux thèmes de Rio+20, « économie verte » et « cadre institutionnel du développement durable », les chefs d'État et de gouvernement invitent le Secrétaire général à établir un recueil des engagements volontaires pris par toutes les parties prenantes, sous forme d'un registre électronique devant fournir des informations transparentes et accessibles au public, et être mis à jour régulièrement. S'agissant du financement, ils conviennent de mettre en place un processus intergouvernemental pour évaluer les besoins de financement, examiner l'efficacité, la cohérence et les synergies des instruments et cadres existants et évaluer d'autres initiatives, l'objectif étant d'établir un rapport proposant des options pour une stratégie efficace de financement. Un comité intergouvernemental de 30 experts sera chargé de mettre en œuvre ce processus et devra achever ses travaux d'ici à 2014. Les chefs d'État et de gouvernement ont aussi décidé de créer une instance politique intergouvernementale pour, à terme, remplacer la Commission du développement durable. L'instance assurera le suivi des activités en évitant de manière rationnelle les doublons avec les structures, organes et entités existants. Le plus important, a dit le Président de l'Assemblée générale, est de passer maintenant à la phase de la mise en œuvre. M. Al-Nasser a mis l'accent sur la nécessité d'une coopération au développement qui doit devenir « plus large et plus profonde » et « aller au-delà de l'assistance ». « En adoptant cette résolution aujourd'hui, nous ouvrons un nouveau chapitre », a poursuivi M. Al-Nasser, concluant: « Rio+20 n'est pas une fin, mais un commencement, la promesse d'un meilleur avenir pour nous et nos enfants ».



**LES RÊVES DE FABIUS**

Pour commencer « en beauté » diplomatique son tour de présidence du Conseil de sécurité, la France de Hollande-Fabius, dans la continuité directe de celle de Sarlozy-Juppé, continue de brasser de l'air : Laurent Fabius a, du ton solennel qu'on imagine, annoncé ce lundi sur RTL que la France allait demander la tenue « d'ici une semaine » d'une réunion extraordinaire du CdS, « pour essayer d'arrêter les massacres et pour préparer la transition politique ». À l'heure où l'ASL semble en passe de subir à Alep le même sort qu'à Damas, où Russes, Chinois et d'autres nations non alignées sur Washington disent et redisent leur refus de toute ingérence, politique et militaire, étrangère en Syrie, ces déclarations fabiusiennes sonnent plus creux que jamais, et relèvent du « sauvetage de face » par rapport à une situation qui échappe de plus en plus aux Occidentaux. On sait que dans l'esprit formaté de M. Fabius, il ne saurait y avoir qu'un seul type de « massacre » en Syrie, celui que l'armée et les chabihis commettraient sur des populations désarmées. Oui, 17 mois après le début des événements, c'est cette imagerie d'Épinal atlantiste, controuvée par les faits, qui continue de tenir lieu d'analyse à nos gouvernants. Interrogé sur d'éventuelles livraisons d'armes françaises à une rébellion en mauvaise posture, Laurent Fabius fait moins le matamore, excluant de livrer à l'ASL autre chose que des téléphones performants. En revanche, il fait carrément l'imbécile quand il ose dire que « d'après les informations qu'on a (au Quai d'Orsay) », des armes seraient livrés par le Qatar, l'Arabie séoudite et « probablement d'autres ». En anglais, on appellerait cette tartufferie un understatement, en français vulgaire on parlerait plutôt de « foutage de gueule » : Fabius et son équipe savent très bien que, depuis des mois, la Turquie, l'opposition libanaise, les pays du Golfe et la CIA pourvoient à l'« équipement » des bandes ASL ! Tenez, M. Fabius, une info en vaut une autre : « d'après les informations que nous avons (à Infosyrie) » l'ASL aurait commis de nombreux meurtres et massacres depuis des mois et chercherait à plonger la Syrie dans la guerre civile et religieuse, près avoir échoué » à obtenir une intervention de l'OTAN : scoop ! À vrai dire, il ne s'agit pas tant d'analyse que de guerre psycho-diplomatique contre la Syrie et ses alliés. Une guerre perdue d'avance et depuis assez longtemps sur le front diplomatique – chaque jour ou presque, un Sergueï Lavrov, ou un collaborateur de celui-ci, douche les quelques espoirs d'« évolution

» de la position russe – mais une guerre qu'on poursuit machinalement à coups de communiqués et de déclarations médiatiques, parce qu'il faut bien avoir l'air de ne pas renoncer, parce qu'on est allé trop loin dans cette impasse pour en sortir. Le drame des Fabius, Clinton, Cameron, c'est que justement, une bonne moitié du monde ne croit pas ou plus à leur rhétorique, à leurs mensonges par affirmation ou omission. C'est pourquoi, le projet de résolution fabiusien ira rejoindre d'autres textes occidentaux-qataris dans la corbeille à papiers du Conseil de sécurité. « C'est un martyr que subit le peuple syrien et le bourreau s'appelle Bachar al-Assad » a dit Fabius sur RTL, donnant une nouvelle démonstration de sa finesse d'analyse de politicien couché. Nous disons qu'en France en tous cas, c'est la vérité et l'honnêteté intellectuelle qui sont quotidiennement martyrisés par les Fabius et leur armée de diplomates et de journalistes atlantistes, et/ou ignares et formatés (rayez les mentions inutiles....)

**LU SUR LE SITE INFO SYRIE**

## **APRÈS LA LYBIE, LA SYRIE LIEU D'EXPÉRIMENTATION DE LA GUERRE MÉDIATIQUE OCCIDENTALE**

Invention des temps présents, la guerre médiatique – une guerre à part entière avec ses cadavres et son cortège d'atrocités – se déroule sous nos yeux avec ses tirs nourris au coin des rues, ses quartiers populaires d'où partent les éclairs des explosions et que monte vers le ciel la lueur des incendies... Mais comment aujourd'hui distinguer le vrai du faux dès lors que notre perception des événements est totalement tributaire des images et des commentaires que nous délivrent des médias dont la fonction première est de façonner et relayer une toute puissante tyrannie consensuelle ? Souvenons-nous, un avant la guerre du Kosovo, le film de l'Américain Barry Lewinson "Des hommes d'influence" – Wag the Dog1 1997 – montrait le déroulement d'un conflit imaginaire dans les Balkans... la guerre virtuelle était née ! Non qu'il n'y ait pas actuellement de combats en Syrie mais en l'occurrence les médias y ont créé et véritablement "monté" de toutes pièces une "guerre intérieure" – c'est-à-dire une guerre civile dans la terminologie des institutions internationales – là où il n'y a vraisemblablement qu'une guerre subversive conduite depuis l'extérieur par des troupes formées à cet effet dans l'unique but de renverser l'État existant... Guerre de mercenaires et de fondamentalistes musulmans plus ou moins azimutés – al-qaidistes, salafistes wahhabites, djihadistes manipulés2 – qui tentent effectivement d'amorcer en Syrie une guerre confessionnelle, Sunnites contre Chiites alaouites, Chrétiens et Druzes...

Ce tableau apocalyptique est-il la réalité vraie... ou une réalité "augmentée"? Ce tableau apocalyptique correspond-il réellement à la réalité sur le terrain ? Peut-être bien que oui ! Mais peut-être faudrait-il aussi tempérer l'ardeur des médias vendeurs de peau d'ours avant de l'avoir tué. Parce qu'après tout ce ne sont que six cents hommes aguerris, acheminés par les bons soins logistiques de l'Otan et conduits par un djihadiste, Abdelhakim, qui ont fait tomber Tripoli le 1er septembre 2011... Belhadj devenu commandant militaire de la capitale libyenne avant de transporter ses talents et sa ferveur religieuse en Syrie ! Reste qu'apparemment la violence et sa mise en scène - celle de terribles combats mettant aux prises un peuple mû en principe par une puissante dynamique libératoire et des forces gouvernementales ou paramilitaires de répression - n'ont pas suffi en seize mois d'affrontements à détruire un État syrien résistant à l'ouragan de guerre... médiatique. D'un côté la résistance et la bonne tenue des structures d'État - un fait constatable - qui ont su organiser dans la tourmente un référendum de changement constitutionnel et soumettre au suffrage populaire une nouvelle chambre pluraliste, de l'autre un déchainement inouï des médias annonçant quotidiennement la chute imminente d'un régime criminel. Une chute qui tarde cependant à venir. Car à lire les grands médias étatiques, la chose est déjà acquise. Alors pourquoi vouloir forcer la main aux Russes, exercer sur eux toute sorte de "chantage" pour qu'ils avalisent une Résolution du Conseil de Sécurité adossée à l'Article 7 de la Charte des NU devant permettre in fine une intervention armée extérieure ? Ainsi « selon un ancien diplomate européen en poste dans la région, contacté par France 24, "la bataille de Damas montre à quel point le régime baasiste est en train de perdre pied ". Et de conclure : "Si le clan Assad ne parvient à reprendre le contrôle de ces faubourgs rebelles, c'est l'ensemble de la capitale qui pourrait lui échapper, et précipiter sa chute"... ». On appréciera au passage le flou artistique entourant la source que cite la chaîne publique, parce qu'enfin, en quoi cet "ancien diplomate" est-il habilité à porter une appréciation sur la situation prévalant dans les faubourgs de Damas alors qu'il n'est apparemment pas sur place ?

## La France donneuse de leçons

Alain Juppé, ex-ministre des Affaires étrangères du dernier cabinet Fillion - et maire de la ville de Bordeaux - vitupérait le lundi 16 juillet sur France Inter, avec de pauvres mots, contre « l'attitude criminelle" de la Russie qui maintient son soutien au régime de Bachar al-Assad en Syrie... La Russie s'entête dans une opposition à une intervention des Nations-Unies Il faut dénoncer cette attitude qui est criminelle, je crois que le mot n'est pas trop fort »... Enjoignant à la Communauté internationale d'« arrêter la mission de Kofi Annan [ancien Secrétaire général des NU], qui est un échec, et mettre la pression au Conseil de sécurité pour faire adopter une résolution

sous le chapitre 7, qui permette l'utilisation de la force, pour faire plier ce régime criminel ». On se demande bien à quel titre M. Juppé qui n'est plus rien – il ne s'est d'ailleurs pas présenté au suffrage législatif – se permet de décider de la guerre et de la paix ? À quel titre ? Qui lui donne autorité pour s'exprimer ainsi ?

Pour qui roule donc le second couteau de la guerre de Libye, lequel fut comme chacun sait, une guerre de l'Otan et de son mentor invisible, Israël, par le truchement entre autre de M. Lévy éminence grise de M. Sarkozy en matière d'ingérence humanitaire. Car il faut à M. Juppé un aplomb phénoménal pour déclarer que « l'embargo est déséquilibré puisque l'on sait que le régime syrien reçoit des armes, y compris vraisemblablement de la Russie, alors que l'armée de libération nationale n'en reçoit pas. Il faut corriger ce déséquilibre. Il faut qu'aux Nations unies, là aussi, on pose clairement la question de l'embargo sur les armes ». Nul n'ignore pourtant - n'est-ce pas de notoriété publique ? - que les armes affluent vers les poches de "résistance" depuis la Jordanie, le Liban et la Turquie, financées ou fournies par l'Arabie Saoudite et le Qatar. On aura compris que M. Jupé obéissant à l'on ne sait quelle consigne souterraine veut priver Damas du soutien matériel de la Russie. Constatons ici que la désinformation ou la sous-information des Hexagonaux est telle que l'ancien factotum du Quai peut falsifier les faits sans vergogne et en toute impunité. « ... Bachar el-Assad ne restera pas au pouvoir. C'est désormais impossible. C'est un criminel, il sera d'ailleurs, je le souhaite, poursuivi devant la Cour pénale internationale. Nous sommes en train de rassembler des éléments en ce sens »... M. Juppé joue sur du velours et peut chanter impunément le grand air de la calomnie, pourtant il n'ignore pas que toute fonction présidentielle - fût-elle celle d'un pays étranger - est en France protégée par la Loi. **M. Juppé et Sarkozy sont à ce titre un "délinquant" auquel personne, hélas, ne demandera de rendre des comptes... pas même pour le bain de sang libyen – 160 000 morts – dont il s'est rendu co-responsable, au bout de six mois de guerre d'agression sous couvert de protéger les tribus de la Cyrénaïque contre le pouvoir tripolitain. Notons en passant que les Misrati - tribu de la ville de Misrata où le Raïs Kadhafi a trouvé la mort ignominieuse que l'on sait - conservent des liens de mémoire vive, historiquement établis, avec la grande Tribu que représentait dans ce conflit l'ineffable M. Lévy !**

Que nous dit le "Renseignement" américain à propos de la situation syrienne

Parmi les officines d'analyses du renseignement Outre-Atlantique, l'Institut d'études polémologiques, partant du constat des profondes divisions – voire des antagonismes - existantes au sein de l'opposition syrienne, en a

conclu que ce conglomérat de personnalités exilées, coupées de leurs racines syriennes, en conflit permanent et rédhibitoire entre elles, ne peuvent représenter utilement la société civile syrienne proprement dite. Parmi ces groupes disparates et d'intérêts divergents, Ankara - associée par le truchement de l'Otan aux objectifs occidentaux - jouent, à l'instar de Doha, la carte des Frères musulmans, tandis que Riyad - l'Arabie saoudite - manipule les éléments salafistes/takfiristes. Malgré une multitude de rencontres - sous l'égide du Département d'État - les oppositions ne sont en effet jamais parvenues à s'entendre et ne s'entendront vraisemblablement jamais... Pas plus que les tribus libyennes n'entendent désarmer et cesser leurs luttes intestines pour le "partage" des richesses et du pouvoir.

Par conséquent, bloqués par les deux doubles véto russo-chinois au Conseil de sécurité, la diplomatie armée américaine comme celle de leurs supplétifs européens - au premier rang desquels la France qui espère, une fois de plus revenir sur la scène Proche-Orientale, manne gazière oblige ! - va de sorte mettre le paquet sur le soutien des forces mercenaires en augmentant sans limites leurs capacités offensives, leurs télécommunications et moyens logistiques. Pragmatiques et réalistes, les Centres d'analyses et de prévisions satellite du Pentagone considèrent que l'expérience libyenne « s'est soldée par un échec puisqu'il aura fallu sept mois à la coalition » Otan et islamistes salafistes réunis "pour venir à bout de l'armée d'un pays de 6 millions de citoyens. Les É-U se trouvent, en 2012, dans une situation budgétaire inextricable en raison d'un déficit public désormais non maîtrisable... cette situation est celle du Japon en novembre 1941 et de l'Union soviétique en août 1988, le premier forcé à la guerre par Roosevelt en raison d'un insoutenable blocus pétrolier, la seconde entraînée dans une course aux armements ruineuse pour son économie, la conduisant finalement à la dissolution du Pacte de Varsovie". Le secrétaire à la Défense américain - depuis le 1er juil. 2011 - et ancien directeur de la CIA, "Léon Panetta doit donc jongler avec d'une part la nécessité de maintenir l'avance technique et militaire acquise par rapport à la Chine et la Russie, d'autre part privilégier les conflits de basse intensité - low intensity - parce que "low cost". Il s'agira en tout état de cause de toujours davantage privatiser la guerre en recourant à des armées de mercenaires hautement professionnalisées, tels ceux de Blackwater ou de Dyn Corp, ou encore à des combattants ayant gagné leur galons sur différents fronts de guerre djihadistes, de la Bosnie à la Libye en passant par le Kosovo, l'Afghanistan, l'Irak et la Libye, tous rémunérés grâce à la profusion des pétrodollars dont la source n'est pas encore prête de se tarir". "... Ceci explique la crise qui s'est développée en mars 2012, au lendemain notamment de l'écrasement début mars à Homs de l'Émirat islamique de Baba Amr, entre Washington et Tel-Aviv, Léon Panetta ayant à cette époque de convaincre ses homologues israéliens d'intégrer dans leurs

plans certains paramètres aussi défavorables qu'incontournables alors que ceux-ci exigeaient une intervention immédiate contre l'Iran et la Syrie".

Les massacres s'enchaînent et se ressemblent, surtout dans le pathos médiatique

Les massacres à l'arme blanche se suivent, se ressemblent et bénéficient toujours du même traitement médiatique... mais la "sauce" a du mal à prendre. À croire que la Communauté internationale, douchée par deux décennies de mensonges<sup>8</sup> destinées à justifier des guerres d'agression, fait de plus en plus la sourde oreille, traîne les pieds et refuse d'accabler le régime de Damas... Après tout, le "deux poids, deux mesures" qui considère que les bombardement de Tshal sur la bande de Gaza<sup>9</sup> sont de la pure légitime défense, mais que réduire les poches tenues par des commandos étrangers à la périphérie damascène relève du crime contre l'humanité ! C'est un point de vue, que beaucoup cependant ont du mal à accepter tel quel... brut de décoffrage ! Exemple de journalisme dans lequel le "narratif" - le story telling - l'emporte sur le sérieux et la rigueur de l'information en dépit de la charte qui lie et cadre la grande Agence nationale de presse en tant que service public... AFP - Treimsa 15 juillet : « Un homme ouvre une armoire et s'y accroupit : "Ici, un homme s'est réfugié. Lorsque les soldats l'ont découvert, ils l'ont abattu de sang froid". Dans les maisons de Treimsa encore maculées de sang, les habitants de cette localité syrienne racontent l'horreur. Au pied de l'armoire, une mare de sang noirci par la suie d'un incendie. Entre une vingtaine et une trentaine d'habitations ainsi que l'école de cette localité du centre du pays ont été incendiées lors de l'attaque perpétrée jeudi par l'armée, qui a fait 150 morts selon une Ong syrienne. "Ici, des gens ont été égorgés" explique l'homme qui fait visiter la maison de la famille Shada Al Younes Al Mostafa, connue pour son soutien aux rebelles syriens »... De son côté le Département d'État américain nous explique doctement que les victimes sont exclusivement celles de bombardements « massacrés à l'arme lourde jeudi dernier dans le village de Treimsa, dans le centre de la Syrie » - AFP 16 juil. Il serait naïf de croire (et dans les faits il serait étonnant...) que le journaliste qui a rédigé cette description accablante se soit rendu sur place. Il s'agit d'un "récit" de récits... Non que ce type d'horreur n'existent pas, mais que l'on vienne nous expliquer en quoi la trop complaisante accumulation de cadavres et de leur descriptif relève de l'Information et peut contribuer à faire avancer un dialogue radicalement impraticable ? Ou à réconcilier des parties dont l'une d'entre elles refusent catégoriquement et a priori tout compromis ? Il s'agit bien évidemment ici de ces oppositions représentées par des personnalités en exil depuis si longtemps qu'elles ne représentent – déjà par leur caractère sectaire – plus que des intérêts extrinsèques aux besoins réels de leur communauté nationale d'origine. Quant aux "défections" annoncées ces derniers jours à grand

bruit, celle d'un diplomate en poste à Bagdad, et l'autre, l'un des fils – un playboy – de l'ancien ministre de la Défense Mustapha Tlass, elles ne révèlent qu'une chose, à savoir que la technostructure diplomatique et militaire syrienne tient bon. Qu'elle est apparemment et jusqu'à présent insensible aux chants des sirènes qui doivent leur promettre monts et merveilles : des postes dans le futur gouvernement de transition, des valises de dollars, la mirobolante citoyenneté américaine and so and... Il est aussi vrai que tout ayant un prix, leurs familles pourraient avoir à pâtir d'une telle trahison. Cela est vrai, il n'en reste pas moins que l'édifice syrien, administratif et gouvernemental, résiste remarquablement bien au séisme en cours. À telle enseigne qu'une "confrontation aiguë sur le dossier syrien" est en passe d'opposer Russes et Occidentaux suivant les grands titres de la presse russe ce 17 juillet 2012 – AFP. Le quotidien d'opposition Vedomosti rappelle que la Russie, échaudée par l'épisode libyen, a changé depuis son fusil d'épaule... « Il y a exactement un an, quand la guerre civile faisait rage non en Syrie mais en Libye », le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, pouvait dire alors « Kadhafi doit partir, il n'a pas sa place dans la nouvelle Libye ». Mais à présent le ton a changé. Le président russe affirme péremptoirement que « les dirigeants ont le droit de garder le pouvoir par tous les moyens possibles, quoi qu'en pense la communauté internationale ». Qu'on se le dise ! « À la veille des entretiens entre l'émissaire des Nations Unies Kofi Annan, la Ligue arabe et le président Poutine, le chef de la diplomatie Sergueï Lavrov a fait une série de déclarations d'une dureté sans précédent » écrit de son côté "Kommersant". M. Lavrov y accuse les Occidentaux de « chantage », réitérant le refus catégorique du Kremlin de toute ingérence pouvant aboutir un changement de régime à Damas, cela en s'appuyant sur les dispositions du Droit international. Ce fut la posture adoptée en 2003 par Paris, avec le succès que l'on sait. Quant à la Russie, elle pèse aujourd'hui, sous la férule d'un Poutine, d'un tout autre poids que celle d'une France durement chahutée par tous les ressacs de l'histoire... Une histoire dont elle est sortie pour le moment sauf à y rentrer dans les fourgons du malheur, ceux de l'étranger !

De Léon Camus sur le site AGORAVOX

## **AFRIQUE**

### **CINQUANTE ANS APRÈS LES INDÉPENDANCES LES AFRICAINS ONT DE LA PEINE À DEVENIR SOUVERAINS**

Laurent Fabius le nouveau ministre socialiste des affaires étrangères de la France a fait la semaine dernière une tournée africaine. Le ministre français des Affaires étrangères a fait escale à Niamey, puis il s'est rendu au Burkina Faso, au Sénégal et au Tchad. Officiellement, ces rencontres

diplomatiques ont un seul but : résoudre la crise au Mali. Mais en réalité , certains gouvernements africains recherchent curieusement l'appui de la France pour régler une affaire africaine qui ne devrait intéresser que les africains . Alors on assiste à un phénomène aberrant d'un pays qui n'est pas africain qui distribue les rôles . Laurent Fabius compte sur le Niger pour résoudre la crise au Mali. Mardi dernier , à l'Assemblée nationale, le ministre des Affaires étrangères a plaidé pour « une coopération accrue avec le Niger qui est à la fois très très pauvre et, en même temps, dont les dirigeants que nous avons reçus à Paris sont apparus vraiment des gens dignes de confiance ». Tout naturellement, sa première escale en Afrique a été Niamey, la capitale du Niger. Le chef de la diplomatie française a rencontré le président Mahamadou Issoufou.

A la suite du coup d'Etat du 22 mars du capitaine Sanogo contre le régime d'Amadou Toumani Traoré, le Mali est plongé dans une crise politique. Ce renversement du pouvoir politique, survenu dans le Sud-Mali, a permis aux rebelles touaregs de prendre le contrôle du Nord. Le Niger s'inquiète de la crise au Mali, car seulement deux cent kilomètres séparent le Nord-Mali de Niamey. Selon Ibrahim Manzo Diallo, fondateur et directeur de publication du bimensuel Aïr Info : « Le président du Niger soutient l'hypothèse d'une intervention militaire [...] En marge de sa visite officielle (au Forum de coopération sino-africaine tenue du 19 au 20 juillet à Pékin, ), les observateurs pensent qu'il négociera un contrat de vente d'armes », nous confie-t-il dans une interview exclusive accordée à Afrik.com. D'où le choix de Laurent Fabius de commencer sa tournée africaine au Niger, d'autant plus qu'« il y a un mois et demi, il (Mahamadou Issoufou, ) a fait voter au Parlement 42 milliards de FCFA (60 millions d'euros) de budget spécial pour l'armée ». Hormis le Niger, le Sénégal et le Tchad, les deux autres escales africaines du ministre des Affaires étrangères, sont elles aussi stratégiques.

Après sa rencontre avec le président du Niger Mahamadou Issoufou, Laurent Fabius a rendu visite vendredi matin à Blaise Compaoré, le président du Burkina Faso. Avant de s'envoler pour le Sénégal. Ce point de chute sera tout aussi politique que sa halte au Niger. Et pour cause, l'ex-président malien Amadou Toumani Traoré est en exil au Sénégal depuis son renversement. En outre, le président de transition Dioncounda Traoré est retourné vendredi à Bamako. Le Sénégal est, par ailleurs, un pays voisin du Mali. C'est donc pour discuter de la crise au Nord du pays que Laurent Fabius passe par Dakar, où il compte également débattre avec les représentants du collectif "Y'en a marre". La tournée stratégique du chef de la diplomatie française s'achèvera samedi au Tchad. Laurent Fabius a rencontré le président Idriss Deby. Car, « le Tchad a fait part de sa disponibilité pour concourir à une solution de la crise au Mali . Ce pays craint, pour sa part, l'extension de la crise malienne sur son territoire. »



Sans parler du Tchad qui est frappé par des problèmes de répartition de la manne pétrolière. », confie Ibrahim Manzo Diallo à Afrik.com. Pour rappel, les islamistes, affiliés à Aqmi (Al-Qaïda au Maghreb islamique), contrôlent presque tout le Nord-Mali.

De droite ou de gauche , les français qui sont une des composantes de l'Occident qui continue de dominer notre planète en utilisant toutes sortes de moyens veulent garder leur domination sur une partie de l' Afrique .Il faut y mettre un terme .

**PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**



## **ÉTAT DES MARCHÉS**

### **ASIE**

Les marchés asiatiques remontent encore ce lundi matin sur la lancée de la fin de semaine dernière dans l'espoir d'une solution à la crise financière en Europe dans la foulée des déclarations de Mario Draghi. Tokyo prend 0,3% avec Jakarta, Séoul gagne 0,8% avec Sydney, Singapour +0,9% alors que Hong Kong grimpe de 1,4%.

### **ÉTATS UNIS**

Wall Street calme le jeu ce lundi, après le récent rebond du marché dans le sillage des indices européens. Les investisseurs se veulent plus prudents, malgré la multiplication des déclarations d'intention des responsables européens pour défendre la zone euro. Le DJIA stagne à 13.080 pts et le Nasdaq consolide de 0,3% à 2.950 pts. L'indice d'activité manufacturière de la Fed de Dallas pour le mois de juillet 2012 est ressorti négatif de 13,2 points (indice d'activité générale), très nettement inférieur aux attentes puisque le consensus était positif de 2,5 points. L'indicateur était repassé positif en juin, après sa correction du mois de mai. 30% des industriels sondés ont perçu une détérioration de l'activité en juillet. L'indice est donc retombé au plus bas de 10 mois. L'indicateur des perspectives est toutefois ressorti légèrement positif à 1,6, contre 5,5 en juin. L'indicateur de production a régressé à 12.

### **EUROPE**

La Bourse de Paris a terminé la séance lundi sur une hausse (+1,24%), la quatrième d'affilée, dans un marché rassuré par la volonté affichée des responsables politiques de sauver la zone euro. A la clôture, l'indice CAC 40 a progressé de 40,52 points, pour s'inscrire à 3.320,71 points, dans un volume d'échanges de 3,133 milliards d'euros. Sur les autres marchés européens la tendance était également largement positive. A Francfort, le Dax a pris 1,27% et à Londres, le Footsie s'est adjugé 1,18%, alors que l'Eurostoxx 50 a progressé de 1,70%.

## CHANGE

L'euro poursuivait son repli face au dollar lundi, dans un marché prudent au début d'une semaine chargée en indicateurs et en décisions de politique monétaire avec celles de la Réserve fédérale américaine (Fed) mercredi et de la Banque centrale européenne (BCE) jeudi. Vers 16H00 GMT, l'euro valait 1,2244 dollar contre 1,2315 dollar vendredi vers 21H00 GMT. L'euro accentuait également sa baisse face à la monnaie nippone, à 95,69 yens contre 96,63 yens vendredi soir. Le dollar se stabilisait face au yen, à 78,18 yens contre 78,19 yens vendredi soir. Vers 16H00 GMT, la livre britannique montait légèrement face à l'euro, à 78,00 pence pour un euro, mais reculait face au billet vert, à 1,5693 dollar. La devise helvétique restait quasi stable face à l'euro, à 1,2010 franc suisse pour un euro, et reculait face au dollar, à 0,9811 franc suisse pour un dollar. L'once d'or a terminé à 1.617,75 dollars au fixing du soir contre 1.618,25 dollars vendredi soir. La devise chinoise a fini à 6,3795 yuans pour un dollar contre 6,3807 yuans vendredi.

## MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole se repliaient légèrement lundi en fin d'échanges européens, minés par un renchérissement du dollar et des prises de bénéfices, dans un marché dominé par l'attente avant les réunions des banques centrales européenne et américaine. Vers 16H00 GMT (18H00 à Paris), le baril de Brent de la mer du Nord, échangé sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, pour livraison en septembre valait 106,24 dollars, en recul de 23 cents par rapport à la clôture de vendredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance cédait 31 cents à 89,82 dollars. "Après quatre séances en hausse sensible, le cours du Brent pâtissait de prises de bénéfices de petite envergure", observait Andrey Kryuchenkov, analyste de VTB Capital. Le marché était par ailleurs pénalisé par un renforcement du dollar, face à un nouvel accès de faiblesse de l'euro, ce qui rendait moins attractifs les achats de brut, libellés dans la monnaie américaine.

## PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



## MANAGEMENT ET DROIT

### FAIRE DU SPONSORING OU DU MECENAT

Une entreprise décide d'aider financièrement des associations en leur reversant un pourcentage du prix de vente de ses produits. Estimant que ces versements contribueraient à la formation de son chiffre d'affaires, elle les a déduits de son résultat imposable, ce que l'administration a refusé, estimant de son côté qu'il s'agissait de dons effectués à des oeuvres d'intérêt général. Quelle différence ? Au plan fiscal, un don effectué par une entreprise au profit d'oeuvres ou d'organismes d'intérêt général (liste figurant à l'article 38 bis du CGI) ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 60 % du montant des versements retenus dans la limite de 5 p. mille du chiffre d'affaires.

Le bénéfice de cette réduction d'impôt suppose que le versement ne comporte aucune contrepartie directe ou indirecte. C'est ce qu'a estimé dans cette affaire l'administration... Conseil d'Etat du 15 février 2012, n° 340855 . A la différence du don, une dépense de parrainage dans le cadre de manifestations de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises, exposées dans l'intérêt direct de l'exploitation sera admise en déduction du résultat imposable. Cette déduction suppose, comme le précise l'administration, que cette dépense, qui doit être en rapport avec l'avantage attendu par l'entreprise, soit destinée à promouvoir son image de marque (par exemple : identification de l'entreprise assurée par des affiches, des annonces de presse, etc.). Le juge a ici admis que les versements effectués par la société étaient déductibles notamment parce que la société en avait retiré une contrepartie dans la promotion de son action qui lui avait permis de maintenir ou d'accroître son chiffre d'affaires et qu'en l'absence des partenariats noués avec les organismes caritatifs bénéficiaires de ces versements, elle aurait été dans l'impossibilité de vendre ses produits aux mêmes conditions.

## **CONSULTATION DE MESSAGERIE ELECTRONIQUE ATTENTION AU REGLEMENT INTERIEUR**

La règle selon laquelle l'employeur peut consulter sans la présence du salarié tout courriel adressé ou reçu par ce dernier sur son ordinateur n'est pas absolue, puisque la Chambre sociale a reconnu récemment que le règlement intérieur pouvait encadrer le pouvoir de consultation de l'employeur en le soumettant à la présence du salarié. En matière de données informatiques, le principe juridique est presque devenu un dogme. Ainsi, tout courriel adressé ou reçu par le salarié sur son ordinateur mis à disposition par l'employeur pour les besoins de son travail est présumé avoir un caractère professionnel, et peut donc être ouvert et consulté par l'employeur sans la présence du salarié. Une condition sine qua non a été ajoutée, non moins fondamentale : sauf s'ils sont clairement identifiés comme personnels. Récemment, la haute juridiction a fait la distinction entre une simple nomination "Mes documents" trop vague pour suggérer un quelconque caractère personnel (Soc, 10 mai 2012, 11-13.884), et le "D :/données personnelles", toutefois impossible à attribuer à un disque dur appartenant à l'entreprise (Soc, 4 juillet 2012, 11-12.502). Une autre condition vient de voir le jour, à laquelle il n'était pas évident de penser, mais qui bénéficie d'un raisonnement juridique imparable, auquel ni la Cour d'appel ni la Cour de cassation n'ont trouvé à redire (Soc, 26 juin 2012, 11-15.310). En l'espèce, un responsable de service informatique a été licencié pour faute grave après avoir récupéré des documents confidentiels sur l'ordinateur du président, les avoir copiés sur son ordinateur professionnel et les avoir par la suite transmis à son avocat par courriel électronique. L'employeur, ayant consulté ces fichiers dans la messagerie sur l'ordinateur du salarié, les a aussitôt supprimés, en raison du caractère confidentiel de ces documents, avant de licencier le salarié. Le Conseil de prud'hommes ne l'entendait pas ainsi, déclarant le licenciement sans cause réelle et sérieuse en ce qu'il était fondé sur un moyen de preuve illicite. La Cour d'appel a également condamné l'employeur à payer diverses sommes au titre de la rupture abusive du contrat de travail, après avoir relevé que le règlement intérieur de l'entreprise "prévoyait que les messageries électroniques des salariés ne pouvaient être consultées par la direction qu'en présence du salarié". Aucun des arguments, pourtant motivés, invoqués par l'employeur dans son pourvoi en cassation, tels que le caractère confidentiel des données, propriété exclusive de l'entreprise et obtenues illégalement

par le salarié en dépit de son obligation de loyauté, ainsi que l'absence manifeste de caractère personnel ne justifiant pas la nécessaire présence du salarié, n'a été retenu par la Chambre sociale, qui s'empresse de confirmer le jugement de la Cour d'appel en ses termes : "Mais attendu que les courriels adressés ou reçus par le salarié à l'aide de l'outil informatique mis à disposition par l'employeur pour les besoins de son travail sont présumés avoir un caractère professionnel en sorte que l'employeur est en droit de les ouvrir hors la présence de l'intéressé, sauf s'ils sont identifiés comme personnels ; que le règlement intérieur peut toutefois contenir des dispositions restreignant le pouvoir de consultation de l'employeur, en le soumettant à d'autres conditions ; Et attendu que la Cour d'appel (...) a relevé (...) que le règlement intérieur prévoyait que les messageries électroniques des salariés ne pouvaient être consultées par la direction qu'en présence du salarié ; que le moyen n'est pas fondé".

**PREPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD**





## TABLEAU DE BORD

### LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire ( **1120 net** ).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

### INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

### POPULATION

POPULATION:2010: 407 205 habitants

### OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand ( 3,1 )

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

### DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

### PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

### EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

### NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

### OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS  
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

**INTERNET :** SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;  
**FACEBOOK** <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

## ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info



**Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire**